



VILLE DE SOLLÈS PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLÈS PONT

Séance du jeudi 3 décembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
26 novembre 2009

Date d'affichage
26 novembre 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances - Service
financier - Construction d'une
nouvelle canalisation
d'alimentation en eau réalisée
par le SIVOM de la Vallée du
Gapeau pour la commune.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le trois décembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

ACROSSE Paul donne procuration à **LAURERI Philippe**,
LAUNAY Michel donne procuration à **BONIFAY Rose-Marie**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **RIMBAUD Georges**

Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nombreuses difficultés rencontrées au niveau de l'alimentation en eau de la Commune.

Après étude, il s'avère nécessaire :

- 1) d'augmenter la capacité de traitement de l'usine de la Colle pour :
 - sécuriser la production et répondre à l'augmentation des demandes en pointe futures.
- 2) de mettre en place une nouvelle canalisation de transfert entre Sollès-Ville et Sollès-Pont afin de :
 - transférer la quantité d'eau répondant à la demande future de la commune de Sollès-Pont, sécuriser l'alimentation de cette commune en cas de rupture de la canalisation existante et assurer une alimentation de secours en cas d'arrêt de la ressource du puits des Sénès.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de confier au SIVOM de la Vallée du Gapeau la construction de cette nouvelle canalisation.

Le coût estimatif de ces travaux s'élèverait à hauteur de 1 500 000 € H.T hors subvention, et serait entièrement financé par la Commune par le biais de participation au SIVOM. Seul, le renforcement de l'usine de la Colle resterait à la charge du syndicat.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de confier au SIVOM de la Vallée du Gapeau la construction d'une nouvelle canalisation afin de sécuriser le puits des Sénès.

ACCEPTTE d'en assurer le financement par le versement de participations au syndicat.

DIT que les crédits seront prévus au chapitre 011, article 618 du budget de l'eau à partir de l'exercice 2010.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

06 DEC. 2009

